

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1844.

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1845.

(Voir les Nos 2 et 36 de la Chambre des Représentants, et le N° 9 du Sénat.)

MESSIEURS,

Le Budget des Voies et Moyens pour 1845 est rangé sous quatre catégories générales, savoir :

Impôts . . . . .	fr. 85,900,050
Péages . . . . .	» 8,242,000
Capitaux et revenus. . . . .	» 14,865,020
Remboursements . . . . .	» 2,133,100
Total . . . . .	fr. 111,138,170

Votre Commission approuve cette subdivision, cependant elle désire que pour la suite une meilleure répartition soit établie. Elle désire également que l'on indique les revenus *extraordinaires* et *ordinaires*, et elle recommande cet objet à M. le Ministre.

L'année passée, la somme des voies et moyens était de fr. 109,581,084. Différence en plus pour 1845, fr. 1,557,086.

Les crédits demandés au Budget des dépenses s'élèvent à fr. 109,961,790.

Il y aurait donc un excédant de fr. 1,176,580; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il y aura à en déduire une foule de dépenses non prévues, et que d'ailleurs, les revenus ne sont évalués qu'approximativement et d'après les huit premiers mois de 1844 et les quatre derniers de 1843. Nous insisterons donc, ainsi que nous le faisons l'année dernière, pour qu'il soit apporté dans notre dépense, la plus stricte économie, seul et unique moyen d'obtenir un *boni*, de créer une réserve pour parer à des événements désastreux et de donner de l'essor au crédit public.

Voici les différences en plus et en moins sur un grand nombre d'articles :

#### AUGMENTATIONS :

Sur le <i>Foncier</i> . . . . .	fr. 511,749
5 p. c. additionnels dont 2 pour non-valeur. . . . .	25,587
10 p. c. id. extraordinaires. . . . .	51,175
3 p. c. id. supplémentaires sur le tout. . . . .	17,655
	Fr. 606,166

Sur le <i>Personnel</i> . . . . .	159,000
40 p. c. additionnels. . . . .	15,900
<i>Douanes</i> . Droits d'entrée. . . . .	1,000,000
»    20 p. c. additionnels. . . . .	20,000
<i>Droits de consommation</i> sur les boissons distillées. . . . .	5,000
<i>Accises</i> . Sel. . . . .	650,000
»    Vins étrangers. . . . .	250,000
»    Eaux-de-vie indigènes. . . . .	100,000
»    Bieres et vinaigres. . . . .	520,000
<i>Recettes diverses</i> . Droits d'entrepôt. . . . .	50,000
<i>Enregistrement</i> . Successions. . . . .	200,000
»    Amendes. . . . .	50,000
»    Produit des examens . . . . .	5,000
<i>Domaines</i> . Produit des canaux. . . . .	26,000
»    »    Sambre canalisée. . . . .	40,000
»    »    Charleroy. . . . .	100,000
»    »    Mons à Condé. . . . .	11,000
<i>Postes</i> . Taxe des lettres. . . . .	250,000
»    Ports des journaux. . . . .	5,000
<i>Capitaux et Revenus</i> . Chemin de fer. . . . .	700,000
»    Fermages, chasse et pêche . . . . .	8,000
»    Produit du droit de pilotages. . . . .	8,800
<i>Remboursement</i> . Instruments fournis. . . . .	1,000
»    Recouvrements sur les communes. . . . .	5,000
»    Frais de perceptions, etc., des tiers. . . . .	1,000
»    Frais de justice. . . . .	10,000
»    Canal de la Campine. . . . .	24,000
<i>Trésor public</i> . Avances pour masse d'habillements. . . . .	50,000
»    Abonnement des provinces. . . . .	19,600
	<hr/>
	fr. 4,868,465

## DIMINUTIONS.

<i>Redevances</i> sur les mines. . . . .	41,455
10 p. c. additionnels. . . . .	4,145
5 p. c. additionnels sur le tout. . . . .	2,280
<i>Droit de tonnage</i> . . . . .	50,000
<i>Accises</i> . Sucres. . . . .	1,125,000
»    Timbres des permis. . . . .	5,000
<i>Enregistrement</i> . . . . .	400,000
»    Hypothèques. . . . .	100,000
<i>Indemnités</i> par les miliciens. . . . .	10,000
»    Produits des diplômes Vétérinaires. . . . .	1,000
<i>Postes</i> . Remboursement. Offices étrangers. . . . .	15,000
»    Service rural. . . . .	180,000
<i>Capitaux et revenus</i> . Rachat et transfert. . . . .	555,000
»    Vente de Domaines. . . . .	400,000
»    Cantine. . . . .	5,000
	<hr/>
A reporter . . . . .	fr. 2,691,880

	Report. . . . .	fr. 2,691,880
<i>Trésor public.</i> Fonds de cautionnement. . . . .		50,000
»      »      Produit de la fabrication des pièces de 1 et de 2 centimes . . . . .		500,000
<i>Frais de poursuites et d'instance.</i> . . . . .		5,000
<i>Pensions de l'École Militaire.</i> . . . . .		5,000
<i>Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice.</i> . .		201,500
<i>Transport des dépêches.</i> . . . . .		60,000
	fr. . . . .	3,511,380
Les augmentations . . . . .		4,868,465
	Différence. . . . .	fr. 1,557,085

Voici les réflexions que suggère à votre Commission l'examen des divers objets du Budget.

D'abord, il est juste de faire contribuer les objets qui ne payent rien au Trésor, dans les diverses provinces, ainsi que ceux des provinces du Limbourg et du Luxembourg, c'est conforme à la note contenue dans le rapport de votre Commission du Budget des Voies et Moyens de l'exercice passé, mais il aurait fallu, semble-t-il, en faire une loi séparée. On est, pour ainsi dire, forcé de se soumettre à la loi du Budget; on n'est pas libre de s'y soustraire, et nous insistons fortement pour qu'à l'avenir des changements aussi notables ne soient pas introduits dans les prévisions des ressources.

Nous prenons au surplus note de l'assurance de M. le Ministre que les quotes irrécouvrables ne seront pas réimposées aux provinces, et que la loi de la peréquation, qui expire le 31 décembre 1845, sera présentée en temps utile.

Il en est de même de celle sur la contribution personnelle; nous pensons qu'il serait juste qu'elle soit révisée, les évaluations des maisons n'étant plus en rapport avec la réalité, et d'autres payant trop.

Nous sommes loin de désirer que l'on apporte des changements brusques dans nos diverses lois de finances, mais il faut néanmoins que la Législature soit convaincue de l'urgence de discuter promptement celles qui sont présentées, particulièrement celles de la *Comptabilité générale* et des *Comptes généraux* de l'État, et celle qui a rapport à la *Poste aux Lettres et aux Chevaux*. Votre Commission, Messieurs, prie instamment M. le Ministre des Finances de hâter autant que possible la discussion de ces lois et de presser également la présentation de celle que réclamait déjà, en 1845 et 1844, et que renouvelle pour 1845 votre Commission des Voies et Moyens, c'est-à-dire l'établissement d'une Commission de Surveillance d'une caisse dans laquelle seraient versés les fonds de l'amortissement de nos emprunts, ceux des dépôts, de consignations et de cautionnements, et les fonds des recettes pour ordre.

Une loi qui ne peut plus être retardée est celle sur le *Caissier de l'État* et celle sur les *Caisses d'épargnes*. La longue dissertation que votre Commission a eue à ce sujet avec M. le Ministre des Finances, doit le convaincre de leur urgente nécessité.

Voici la nomenclature des autres lois dont la révision est attendue avec impatience par le pays :

- 1° Celle sur les *Sucres*.
- 2° »           » *Bierres*.

3<sup>o</sup> Celle sur les *Patentes*.

4<sup>o</sup> » » *Enregistrement*.

5<sup>o</sup> » » *boissons distillées*, en ce qui concerne le mode vicieux d'imposition.

6<sup>o</sup> » » *Sel*, en ce qui concerne l'exemption de l'accise en faveur du sel employé par l'agriculture.

Nous engageons vivement M. le Ministre des Finances à mettre tous ses soins à faire examiner au plus tôt ces diverses lois. Leur non-présentation entraînerait pour lui une grave responsabilité.

Nous n'avons pas, Messieurs, à vous entretenir de l'affaire de Santo-Thomas. Elle conserve son caractère d'intérêt privé, le Sénat n'aura donc pas à s'en occuper.

Il nous a été remis, Messieurs, une pétition du Conseil provincial du Hainaut, tendant 1<sup>o</sup> à prendre des mesures pour que l'excédant des produits du canal de Mons à Condé soit directement appliqué à l'extension et à l'amélioration des voies de communications provinciales; 2<sup>o</sup> à hâter la discussion de la loi sur la classification des routes, de cette loi depuis si longtemps promise et si impatiemment attendue surtout dans le Hainaut. Votre Commission vous propose de faire remettre cette pétition à M. le Ministre des Travaux Publics et secondement de la déposer au bureau des renseignements.

Prenant donc en considération tout ce qui précède, votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du tableau des Voies et Moyens, de celui des Recettes pour ordre, et de la loi qui les accompagne.

*Bruxelles, le 10 Décembre 1844.*

Vicomte DESMANET DE BIESME.

Comte DE RIBAU COURT.

J. P. CASSIERS.

Comte DE BAILLET.

Vicomte DE BIOLLEY, Rapporteur.